

À Reims, maintenu en détention pour des affaires de drogue

MIS EN LIGNE LE 19/07/2022 À 20:07 ✎ ANTOINE PARDESSUS

Les juges ont estimé que l'on n'était suffisamment sûr de revoir le garçon au terme du délai demandé pour préparer sa défense.



Les juges ont suivi la réquisition du ministère public.

Que reproche-t-on à ce garçon de 19 ans du quartier Wilson ? Toute une brochette d'infractions en lien avec les stupéfiants, usage, acquisition et autre détention, plus diverses violences, commises entre le 1er et le 15 juillet derniers à Reims. Le 15, il aurait même percuté un policier avec un scooter en tentant de prendre la fuite. Ayant finalement été pincé, il se retrouvait ce mardi 19 juillet devant le tribunal correctionnel, selon la procédure de comparution immédiate. Comme il en avait le droit, il demanda un délai pour préparer sa défense. La question pour les juges devenait alors : vous laissons-nous repartir tranquillement jusqu'à cette prochaine audience, ou vous gardons-nous sous le coude ?

Parquet contre défense

Le parquet préférait la seconde solution, faisant valoir notamment que l'intéressé avait déjà « mis en échec » ses contrôles judiciaires précédents ; la défense, par la voix de Me Martiny, préférait, comme il se doit, la première,

insistant notamment sur le fait que son client se prévalait d'une attestation d'hébergement chez sa grand-mère, dans l'Aisne : « Ce changement de département lui sera bénéfique, cela le coupera du milieu dans lequel il commet les faits reprochés ».

Mais les juges ont estimé que la maison de la grand-mère n'apportait pas une garantie suffisante : ils ont donc prononcé le maintien en détention.

